

Article 1 - Clause générale

Les ventes et prestations de services de Re Marquable sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de la part de Re Marquable.

Article 2 – Confidentialité

Les études, dessins et documents remis ou envoyés demeurent la propriété exclusive de Re Marquable ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'acheteur, sauf accord de Re Marquable.

Article 3 – Formation du contrat

Lorsqu'un devis est établi par Re Marquable ou un bon de commande signé par le client, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales.

Article 4 – Livraisons

4.1 Modalités de livraison : la livraison des produits ou services sera effectuée selon les modalités et conditions définies sur le bon de commande ou sur la plateforme de vente en ligne. Re Marquable s'autorise à ne pas livrer si le client n'est pas à jour de toutes ses obligations.

4.2 Délais : les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif, en fonction des stocks disponibles, et sans garantie de Re Marquable. Les retards de livraison ne peuvent, en aucun cas, donner lieu à l'annulation de la commande, au refus des produits ou services commandés ou à l'octroi de pénalités ou de dommages et intérêts.

4.3 Suspension de la livraison : Re Marquable se réserve le droit, sans que le client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, de suspendre, retarder ou modifier l'exécution des commandes dans les cas fortuits ou de force majeure. Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de Re Marquable et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de l'expédition des produits ou des services.

Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de Re Marquable ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie ou de matières premières.

4.4 Lieu de livraison : la livraison est effectuée à l'adresse désignée par le client.

4.5 Risques : les produits voyagent toujours aux risques et périls du destinataire.

4.6 Contrôle de la qualité des produits : le client doit vérifier avec soin les produits livrés au moment de leur arrivée, de sorte que les produits non conformes à la commande et les avaries et pertes soient consignées dès la réception, sur la décharge du transporteur et acceptées par ce dernier. Les défauts qui ne seraient pas dus au transport doivent faire l'objet d'une réclamation adressée à Re Marquable, dans les 8 jours de la réception des produits, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Passé ce délai, les produits concernés ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront donner lieu au versement de dommages et intérêts au client. Les produits, objets de la réclamation, devront être retournés à Re Marquable qui les échangera dans les meilleurs délais, dans la mesure où la réclamation est acceptée par Re Marquable, ceci au frais de l'acheteur.

Article 5 – Achat en ligne

5.1 Rétractation : Conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, l'acheteur, pour tous les achats effectués via et uniquement la boutique en ligne, dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la réception des produits pour exercer son droit de rétraction sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité. Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice). Dans ce cadre, la responsabilité de l'acheteur est engagée. Tout dommage subi par le produit à cette occasion peut être de nature à faire échec au droit de rétractation. Les frais de retour sont à la charge de l'acheteur. En cas d'exercice du droit de rétractation, Re Marquable procédera au remboursement, par chèque, des sommes versées, dans un délai de 14 jours suivant la notification de la demande.

5.2 Exception au droit de rétractation Conformément aux dispositions de l'article L.121-21-8 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas à la fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

Article 6 – Réserve de propriété

6.1 Principe : le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

6.2 Autorisation de revendre : l'acheteur est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement, à revendre les marchandises livrées sous la marque Re Marquable et après en avoir fait la demande écrite auprès de Re Marquable. Mais il ne peut ni les donner en gage, ni en transférer la propriété jusqu'au paiement intégral du prix.

6.3 Restitution des produits impayés : en cas de non-paiement par le client à la date indiquée, Re Marquable pourra exiger la restitution des produits non encore payés, aux frais et risques du client, moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec AR.

Article 7 – Prix - Conditions de paiement

7.1 Modalités : les prix sont indiqués en euros, en exonération de TVA conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts. Les modes de règlement acceptés sont le paiement par virement, CB, espèces ou chèque. Toute commande annulée totalement ou partiellement, par le client sans le consentement de Re Marquable sera facturée quelle qu'en soit la cause. Toutes les factures sont à régler à réception et au comptant, sauf conditions particulières stipulées expressément au contrat, proposition commerciale ou convention.

7.2 Erreurs de facturation : toute réclamation concernant des erreurs de facturation doit être adressée à Re Marquable dans un délai maximal de 7 jours ouvrés suivant la réception de la facture.

7.3 Sanction du retard de paiement : En cas de retard de paiement à l'échéance, des intérêts de retard au taux annuel de 12 % sur le montant impayé seront dus de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour les professionnels. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure. Si une commande s'exécute en plusieurs livrables, les factures afférentes à chacune sont payables au fur et à mesure de leur émission sans attendre l'exécution entière de la commande. Le défaut de paiement d'une seule d'entre elles autorise Re Marquable, sans mise en demeure préalable, à tenir ladite commande pour résiliée ou à suspendre les envois et entraîne de droit la rupture de toute relation contractuelle.

Article 8 – Garantie

Les biens vendus sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception dans les conditions ci-dessous. Le vice de fonctionnement doit apparaître dans une période de 8 jours à compter de la livraison pour une utilisation du bien définie dans la commande.

8.1 La garantie est exclue :

- si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien effectuée sans autorisation ;
- si le fonctionnement défectueux provient de l'usage normale du bien ou d'une négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur ;
- si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure.

8.2 Exécution de la garantie : au titre de la garantie, Re Marquable remplacera gratuitement les pièces reconnues défectueuses. Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre. Si l'expédition du bien est retardée pour une raison indépendante du vendeur, le point de départ de la période de garantie est repoussé sans que ce décalage puisse excéder 1 mois.

Article 9 - Clause résolutoire

En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le contrat sera résolu de plein droit au profit de l'autre partie sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La résolution prendra effet 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

Article 10 – Contestation et litiges

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Reims.